



1. INTRODUCTION

Le Cadre d'Intervention de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) pour l'année 2005 – 2006 est le deuxième de l'Institution depuis sa création par décret présidentiel le 8 septembre 2004. Le précédent cadre d'intervention (2004 – 2005) participait de l'effort du Gouvernement de la République d'Haïti de poser pendant la «transition» des bases solides d'une bonne gouvernance, compte tenu de sa volonté exprimée de combattre la corruption sous toutes ses formes. Celui de l'exercice fiscal 2005 2006 s'inscrit non seulement dans la continuité des actions entreprises, mais également poursuit le renforcement de l'ULCC en tant qu'institution dédiée à la lutte contre la corruption (dotation en ressources humaines, formation, renforcement du cadre institutionnel, partage de savoir faire avec des partenaires étrangers) et la mise en œuvre d'activités nouvelles.

Ces activités nouvelles sont exprimées dans le plan d'activités 2005 – 2006 :

- Vulgarisation des résultats de l'enquête nationale sur la Gouvernance et la corruption en Haïti,
- mise sur pied d'un système de déclaration de patrimoine pour les fonctionnaires publics),
- rendre disponible sur le web une page de publication des passations de marchés publics,
- réalisation d'un concours national de textes de réflexion sur les méfaits de la corruption pour les jeunes de 14 à 30 ans,
- mise sur pied d'une université d'Eté sur différentes thématiques touchant la corruption comme phénomène social,
- mise en place du réseau national informatique de l'ULCC, dans le cadre du projet «**Système Intégré de Gestion Financière (IFMS)**», etc.

Si l'année 2004 – 2005 a été celle de la mise en chantier de l'ULCC et de sa vulgarisation auprès du public, des différents corps de l'Etat de la société civile et de ses partenaires étrangers (Plus d'une vingtaine d'ateliers de formation et rencontres d'information à travers les dix départements), le présent exercice sera par contre celui de sa consolidation et de la définition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (Publication des résultats de l'enquête sur la Gouvernance et la corruption en Haïti, Publication des points de vue régionaux sur la corruption et les façons de la combattre, présentation des différentes composantes de la stratégie nationale).

2. RAPPEL DE LA MISSION ET DU MANDAT DE L'ULCC

Les objectifs poursuivis par l'ULCC pour cet exercice se situent tout naturellement dans le cadre de la mission et le mandat que le décret du 8 septembre 2004 lui a fixé. Il est nécessaire de les rappeler avant de préciser les objectifs dont il est question pour présent exercice.

L'ULCC a pour mission de :

- Protéger les biens publics et collectifs ;
- Assurer l'efficacité des mesures et actions afin de prévenir, dépister, sanctionner et éliminer les actes de corruption et infractions assimilées ;
- Favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique ;

L'ULCC a comme mandat :

- De Définir une stratégie de lutte contre la corruption avec une large participation du secteur public et des organisations de la société civile. Une fois cette stratégie définie, l'Unité doit assurer le suivi de sa mise en application et sa révision selon l'évolution du contexte économique, financier, social et politique du pays.
- De Compiler les textes relatifs au phénomène de la corruption dans la législation haïtienne, proposer des amendements et élaborer une loi sur la corruption en vue de favoriser une meilleure transparence et un bon fonctionnement de l'Administration publique en général et des agents de la Fonction publique en particulier.

- De mettre en place un code d'éthique et proposer un pacte d'intégrité devant encourager l'engagement des tiers à renoncer à la corruption ou à tout autre comportement contraire à l'éthique dans les appels d'offres pour marchés publics et l'exécution des contrats de services.
- D'assurer l'application de la Convention Interaméricaine contre la Corruption et s'attaquer en priorité aux points de corruption les plus décriés y compris, les contrats portant sur les grands projets d'infrastructures à entreprendre pour le compte de l'Etat Haïtien.
- De mettre en place un Système d'informations intégré et de Suivi ainsi qu'un système d'alerte permanente.

3. OBJECTIFS 2005 - 2006

Conformément à ce qui a été précisé dans le paragraphe précédent, les objectifs de l'ULCC pour cet exercice sont les suivants :

3.1. Objectifs généraux :

- a. renforcer la visibilité de l'institution, et confirmer sa détermination à lutter contre la corruption (promotion de la transparence, de l'obligation de rendre compte) ;
- b. Consolider sa capacité d'intervention en améliorant le savoir faire de ses ressources humaines (formation) et renforcer ses moyens matériels et infrastructurels (dotation en équipement et appui logistique) ;
- c. Développer un réseau national d'information et de communication efficace répondant aux besoins de l'institution (NTIC – IFMS) ;
- d. Contribuer à prévenir et sanctionner les actes de corruption (renforcement du cadre légal, détection, investigation, poursuite)

- e. Développer et mettre en place un système d'informations statistiques et une base de données sur la corruption.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques qui vont suivre seront développés dans le même ordre que les objectifs généraux du paragraphe 3.1 dont ils découlent :

a)

- Organisation des ateliers sectoriels d'informations et de vulgarisation sur les résultats de l'enquête, les composantes de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, des méfaits de la corruption et ses manifestations, des contraintes de la convention interaméricaine contre la corruption et ses implications pour Haïti. Ces ateliers départementaux s'adresseront à tous les secteurs de la vie nationale (jeunes, syndicat, coopération professionnelle, association du secteur privé, organisation de femmes, secteur public, secteur religieux, les partis politiques) ;
- Promotion de la transparence, la probité, l'Ethique et l'intégrité dans la gestion de la chose publique ;
- Publication de document sur le travail de IULCC et les résultats obtenus pour l'exercice 2004 – 2005 ;

b)

- Acquisition de matériel roulant et équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'ULCC ;
- Ouverture et installation de bureaux régionaux dans les différents départements ;
- Compléter la dotation en renforcement et améliorer les conditions de travail du personnel (sécurisation de l'espace de travail, police d'assurance) ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires internationaux.

c)

- Mettre en place le système intégré de gestion financière (IFMS) et rendre opérationnel à l'ULCC le réseau d'exploitation du SYSDEP et assurer le suivi de son expansion ;
- Mettre en place et rendre opérationnel le site web de l'ULCC ;

- S'assurer que soit disponibles sur le web pour le public et les intéressés, les informations relatives aux passations de marché publics ;

d)

- Mise en place des comités d'Ethiques départementaux et des unités d'Ethiques dans les différents organismes publics et en faire des points focaux pour la promotion de la transparence et la prévention de la corruption ;
- Promouvoir la transparence dans la gestion des collectivités territoriales et l'obligation pour les élus locaux de rendre compte de leur gestion. Clôturer les enquêtes entamées, soumettre les résultats à qui de droit et assurer le suivi des recommandations le cas échéant ;
- Mettre en place un système national de déclaration de patrimoine pour les fonctionnaires publics tel que défini par la Convention Interaméricaine de Lutte Contre la Corruption (CILCC) et les hauts responsables de l'Etat
- Elaborer un projet de décret sur la déclaration de patrimoine et le soumettre aux autorités compétentes pour adoption et publication
- Proposer une révision du cadre légal haïtien en ce qui concerne les sanctions prévues pour les de corruption et harmoniser les lois haïtiennes avec la CILCC;
- Renforcer les capacités d'investigation de l'ULCC en créant une base de données sur les procédures en vigueur dans les différents organismes publics, statuts, règlements internes et structure organisationnelle ;
- Mener des enquêtes et investigations sur les cas de corruption dénoncés ou sur des suspicions fondés ;
- Améliorer la formation des agents de l'ULCC à l'aide de programmes de formation continue en Haïti ou à l'étranger.

e)

- Créer une base de données contenant des informations disponibles sur les entreprises publiques et les fonctionnaires qui travaillent et en assurer la mise à jour (entrée – sortie retraités, etc.) ;
- Développer les critères devant mener à l'attribution du label de probité ;
- Dresser un état des lieux sur l'application des procédures de passation de marchés en Haïti ;
- Rendre disponible sur le site WEB de l'ULCC les résultats de l'enquête sur la Gouvernance et la corruption en Haïti ;

- Faciliter l'accès aux données statistiques aux différents services de l'ULCC quant à l'ensemble des informations disponibles sur le réseau ;
- Permettre aux agents de la fonction publique de produire leur déclaration directement sur le site web de l'ULCC.

4. LES RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

1. Le renforcement de la connaissance du public en général, des fonctionnaires publics en particulier des implications de la CICC et les informer de l'obligation de rendre compte quand on est comptable de deniers publics ;
2. Publication d'un document contenant l'ensemble des recommandations des groupes et secteurs organisés rencontrés lors des ateliers tenus sur la problématique de la lutte contre la corruption ;
3. Arriver à une sensibilisation des fonctionnaires sur la nécessité d'avoir un comportement probe et les rendre conscient que la corruption est à la fois une entreprise risquée et dommageable pour le pays ;
4. Obtenir l'implication des jeunes et de la société civile dans la lutte contre la corruption en rendant fonctionnel le comité de pilotage et le renouvellement de l'engagement des partis politiques de LCC ;
5. Rendre effectif la présence de l'ULCC à travers le pays avec la création de comités d'Ethique départementaux et des antennes départementaux de l'ULCC;
6. Renforcer les rapports existants entre l'ULCC et les médias et maintenir le niveau de couverture dont bénéficie l'ULCC ;
7. Améliorer la performance des services internes de l'ULCC en favorisant la participation du personnel à des programmes de formation et séminaires de courte durée;
8. Obtenir le financement nécessaire à la réalisation du plan 2005 – 2006 et rendre effectif la couverture d'assurance et les primes de services aux employés.
9. S'assurer de l'opérationnalisation du SYSDEP et la mise en opération du système intégré de gestion financière à l'ULCC
10. veiller à la réalisation de l'expansion du SYSDEP par le MEF.
11. Arriver à sensibiliser les membres des collectivités territoriales et des pouvoirs locaux de la nécessité de faire une gestion transparente des ressources qui leur seront confiées.

5. ORGANISATION DU PLAN DE TRAVAIL

L'organisation du plan de travail de l'ULCC qui a été à la base du plan d'activités 2005 – 2006, a encore une fois tenu compte des trois (3) axes programmatiques de l'institution à savoir :

- L'Education
- La prévention
- La poursuite

5.1. Education

- Continuer à développer des activités portant sur la promotion des valeurs liées à l'Ethique, la probité, l'honnêteté ;
- Porter les jeunes étudiants et universitaires à réfléchir et produire des textes de réflexion sur les méfaits de la corruption comme frein au développement durable et à la lutte contre la pauvreté ;
- Faire des membres du secteur privé des partenaires et des collaborateurs dans notre stratégie de LCC à travers le comité de pilotage.

5.2. Prévention

- Promouvoir la révision périodique des salaires des agents de la fonction publique en fonction du coût de la vie;
- Sensibiliser les responsables de l'Etat sur la nécessité de garantir un environnement de travail décent et valorisation aux fonctionnaires publics afin de doter la Fonction Publique d'un personnel motivé et disposé à s'impliquer dans la lutte contre la corruption ;
- Informer et former les fonctionnaires publiques sur les notions d'Ethique et d'intégrité et s'assurer de la création des unités d'Ethique dans les organismes publics afin de jeter les bases de la moralisation de la fonction publique ;
- Continuer la compilation des manuels de procédures administratifs des Ministères et Organismes publics et veiller à leur mise à jour ;

- Contribuer à l'élaboration d'une grille salariale et promouvoir la révision des salaires des fonctionnaires en tenant compte de la nécessité de préserver la dignité de leur fonction et de leur statut.
- Faciliter le fonctionnement des comités d'Ethique départementaux et attribuer aux organismes publics qui le méritent un label de Probité ;
- Rendre disponible sur le site de l'ULCC les informations relatives aux résultats des audits réalisés, aux enquêtes menées, aux poursuites exercées et sanctions prises, afin de faire savoir que s'adonner à la corruption est une activité à haut risque ;
- Rendre disponible sur le site de l'ULCC les informations relatives aux mouvements du personnel de la Fonction Publique afin de promouvoir la transparence dans la gestion de l'information au sein des entreprises publiques;
- Revoir la législation actuelle et proposer à l'exécutif un projet de loi harmonisant les lois haïtiennes avec la CILCC en renforçant les sanctions prises à l'encontre des corrupteurs, lesquelles tendent à minimiser leurs responsabilités dans l'acte de corruption.

5.3. La poursuite

- Faire en sorte que les investigations initiées par l'ULCC soient menées à terme, transmettre s'il y a lieu les dossiers au commissaire du gouvernement et en assurer le suivi;
- Finaliser le manuel de procédures relatives au traitement des dossiers et des plaintes reçues de l'ULCC, de la saisine jusqu'à la clôture des investigations et la production du rapport ;
- Sensibiliser le public sur les contraintes et les exigences du code pénal en matière de poursuites judiciaires et les informer de la nature des attributions de l'ULCC et des limites de ses pouvoirs ;
- S'assurer de l'efficacité du système mis en place pour le traitement des plaintes reçues, de sa transparence et du respect scrupuleux des prescrits légaux afin d'asseoir l'image de l'ULCC auprès de la population par la légitimité de ses recommandations relatives aux responsabilités des personnes citées dans les enquêtes et la solidité des preuves accumulées ;
- Veiller scrupuleusement au respect, en tout temps, par les agents de l'ULCC des droits des personnes concernées par les investigations.

6. RESUME DES ACTIVITES PROGRAMMEES

6.1. Elaboration de la stratégie nationale de LCC

A partir des résultats de l'enquête sur la gouvernance et la perception de la corruption, compléter l'Etat des lieux et faire le point sur les éléments de cette stratégie nationale en tenant compte des constats de l'enquête, des conclusions qui seront tirées des comptes rendus, des ateliers départementaux, des propositions provenant des rencontres effectués avec les différents groupes de la société civile et les responsables d'organismes de l'Etat.

La prise en compte de ces différents éléments et apports des partenaires et interlocuteurs locaux de l'ULCC, permettra avec la collaboration du comité de pilotage de définir les grandes lignes de l'ULCC en considérant :

- L'Etat des lieux qui découlera des constats de l'enquête ;
- La perception du phénomène par les principaux groupes rencontrés par l'ULCC;
- La Perception du phénomène selon les résultats de l'enquête ;
- Le contenu des recommandations venues des ateliers départementaux, en termes de moyens à mettre en œuvre pour combattre la corruption.

De l'analyse de ces différents paramètres et et en tenant compte de la littérature spécialisée dans ce domaine, de l'expérience de nos partenaires régionaux, sortira une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Cette stratégie sera basée sur la prévention, l'éducation et la poursuite comme piliers de toute approche institutionnelle de lutte contre la corruption dans la perspective d'arriver à des résultats sur le long terme, tout en étant très vigilant et conscient de la nécessité d'agir également sur le court terme (détection et sanctions).

6.2. Mise en place d'un système de déclaration de patrimoine pour les fonctionnaires publics, en y assurant le suivi sur une base périodique.

Ce projet sera réalisé conjointement par le service juridique de l'ULCC, le service Audit et points focaux, et le service informatique. Les activités prévues sont :

- La conception et l'élaboration du projet ;
- Elaboration des Termes de Références du consultant et réalisation d'un appel d'offre de services ;
- Rédaction et proposition à l'exécutif pour publication, d'un décret faisant de la déclaration de patrimoine une obligation pour les fonctionnaires ciblés ;
- Conception et mise en place du site web et création d'une base de données pour la gestion des informations relatives aux déclarations de patrimoine ;
- Rédaction et publication de manuels destinés aux utilisateurs de la base de données ;
- Recrutement et formation du personnel approprié.

6.3. Mise en place de points focaux dans les organismes publics à travers les unités d'Ethique qui y seront créées.

Ces unités d'Ethique, composées de 3 ou 5 personnes issues du personnel en service à l'institution concernée, seraient des fournisseurs d'information devant permettre l'attribution du label de Probité.

Ils auront pour mission également de :

- Promouvoir les valeurs liées à l'Ethique, la transparence, la probité et l'honnêteté dans la Fonction Publique ;
- Partager au sein de leur organismes respectifs les documents et informations reçus de l'ULCC ;
- Recevoir et noter les cas de manquements aux principes d'Ethique ou au devoir de transparence prônée par le Gouvernement de la République ;

5.4. Mise en place d'un réseau informatique national de l'ULCC

- Concrétiser la présence de l'ULCC dans les différents départements géographiques par la mise en place de structures déconcentrées afin de renforcer les possibilités d'accès aux informations disponibles sur les transactions financières du secteur public.
- Ce projet prévoit l'installation d'un réseau national d'informatique doté d'un système de communication et d'accès à internet. Il s'agira d'installer dans

chaque structure déconcentrée le matériel informatique minimal nécessaire et un système de communication tel que détaillé dans le projet annexé à ce document.

6.5. Création d'un comité départemental d'Ethique.

Ce comité sera formé des membres de la société civile et des secteurs organisés du département géographique concerné.

La mission de ce comité départemental d'Ethique devrait prendre en compte, l'application de code d'Ethique et de la loi sur la fonction publique en ce qui concerne notamment le recrutement et la promotion du personnel, le respect des règlements internes, l'application des manuels de procédures existants et les principes de passation de marchés.

CONCLUSION

Le Cadre d'Intervention 2005 – 2006 qui contient les différentes activités programmées pour l'exercice en cours en tenant compte de la mission de l'ULCC est un document maître, dont le but est de faciliter la saisie à la fois concise et détaillée des actions que compte mener l'institution tout au cours de l'exercice. Il est toutefois recommandé aux lecteurs éventuels de ce document de se référer aux dossiers annexés à ce plan, qui sont des informations complètes et précises sur la nature des projets prévus pour l'exercice, les objectifs, les résultats attendus, le calendrier d'exécution, les résultats attendus et les indicateurs de performance.

Le cadre de référence est donc un document qui sans prétendre être exhaustif, se veut une présentation ordonnée, avec les informations essentielles permettant de se faire une idée suffisamment détaillée de l'ensemble des activités de l'ULCC pour l'exercice couvert.